

CONSEIL PERMANENT
Commission nationale
Relations des SIQO avec leur environnement
<i>Bilan des travaux de la commission nationale</i>

<p>DEMANDEUR : Conseil Permanent Date de nomination : 24 avril 2014 (conseil permanent) renouvelée les 21 mars 2017 Composition : MM. ANGELRAS (Pdt), Mme PETIT (CAC), MM. AGUILAR (CNIGP viti), CARRETIER (CNIGP viti), DANIEL (CNIGP/LR/STG), DROUHIN (CNIGP/LR/STG), FABRE (CNAOV), FAIVELEY (CNAOV), ICART (CNIGP viti), REYNARD (CNAB), VALAIS (CNAOP), VAN RHYS (CNIGP viti), VERMOT-DESROCHES (CNAOP)</p> <p>Experts associés : Mmes LEMPEREUR (IFV) et NEUMEISTER (IDELE)</p> <p>Animateurs : Jacques GAUTIER (INAO) - Jean-François SOUSSANA (INRAE) jusqu'en 2018</p>

Face à la croissance continue des attentes sociétales l'ensemble des SIQO va devoir apporter une réponse adaptée, satisfaisant à la fois les citoyens et les consommateurs et permettant une valorisation satisfaisante des contraintes supplémentaires qui souvent en résulteront pour les opérateurs.

Pour répondre à cet enjeu les différents comités nationaux avaient constitué des commissions transversales en charge des aspects environnementaux.

En 2014 le conseil permanent de l'INAO a souhaité créer une commission nationale regroupant des membres des différents comités nationaux et du CAC, afin de pouvoir notamment rechercher une homogénéité dans les solutions proposées pour répondre à des questions transversales. Cette commission nationale, dénommée Commission des relations des SIQO avec leur environnement, est présidée depuis sa création par Bernard ANGELRAS, membre du CNAOV.

Elle est animée par Jacques GAUTIER, et a été co-animée de 2014 à 2018 par Jean-François SOUSSANA, à l'époque Directeur Scientifique Environnement de l'INRA.

Suite à la publication de la Loi d'Avenir pour l'Agriculture d'octobre 2014 définissant l'agroécologie et permettant aux ODG de proposer des mesures visant à renforcer leur terroir dans leurs cahiers des charges, le conseil permanent a validé en mars 2016 la démarche visant à traduire en dispositions concrètes les principes de l'agro écologie dans les SIQO.

Cette décision unanime du Conseil permanent, prise en accord avec le Ministère chargé de l'Agriculture, de pouvoir intégrer dans leurs cahiers des charges des mesures agro écologiques était novatrice pour les SIQO, puisqu'il était auparavant acquis que les cahiers des charges ne devaient comporter que les seules conditions de production influençant sur les caractéristiques des produits sous SIQO.

Suite au renouvellement des membres de la commission, la mission confiée à la commission nationale a été revue en 2017, et comporte notamment des objectifs généraux suivants :

- Recenser les dispositions des cahiers des charges visant à préserver le milieu naturel,
- Conduire une analyse des différentes pratiques, déterminer les + performantes, favoriser une auto-évaluation par les ODG des pratiques mises en œuvre,
- Proposer les pratiques qui auront vocation à être intégrées dans les CDC des SIQO,
- Identifier les éventuelles adaptations de ces pratiques aux contraintes du milieu et aux objectifs des ODG

Par ailleurs la commission a apporté sa contribution à la constitution d'un glossaire en relation avec les autres commissions nationales.

La mission comporte les thèmes opérationnels suivants :

- Gestion de la ressource en eau dans les SIQO
- Pratiques contribuant à la réduction des intrants
- Analyse des impacts des évolutions climatiques sur les SIQO
- Impact des SIQO sur le paysage et le bâti, contribution à l'identité d'une région (en partenariat avec la commission Gestion des territoires)
- Bien-être animal
- Adaptation des pratiques des SIQO à l'évolution de la réglementation environnementale
- Evaluation en partenariat avec la CST des enjeux et impacts des innovations techniques sur l'environnement
- Proposition des méthodes d'information des acteurs et notamment les ODG
- Participation au développement et à la promotion des outils collectifs existants (guides)
- ;

1. Méthodologie de travail - Orientations de la commission

La commission a souhaité prioriser la mise en œuvre des orientations du conseil permanent relatives à l'introduction de mesures agro-écologiques et a défini une méthode de travail basée sur les travaux de groupes spécialisés par grandes filières

La commission a souhaité mettre en place 5 groupes de travail, Plantes pérennes, Autres productions végétales, Elevage, Aquaculture, Productions agro-alimentaires.

La commission a privilégié l'étude des aspects relatifs à la production de matière première, avant de pouvoir dans un deuxième temps aborder les aspects relatifs à la transformation.

La commission a également privilégié l'avancement des travaux des sous-groupes «Elevage» et «Plantes pérennes», après une prise de contact avec les fédérations nationales concernées

(CNAOL, Fedelis, Synalaf, Sylaporc et Fil Rouge pour les filières d'élevage, CNAOC et Confédération des vins IGP pour la filière viticole).

Dans le groupe Plantes pérennes il a été décidé de débiter les travaux par la filière viticole, en relation avec les services de l'Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV). Les autres filières ont été invitées à formuler leurs propositions, le cas échéant en association avec les instituts techniques en charge de leurs filières et notamment l'Institut Français des Productions Cidricoles, le Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes, le Centre Technique de l'Olivier.

Outre le concours d'experts de l'IFV au groupe Plantes pérennes, le groupe Elevage a bénéficié de la participation d'experts de IDELE.

Parallèlement à ces travaux des instances, une instruction de service a été élaborée en 2017, précisant la procédure à respecter pour l'étude de demandes d'introduction de dispositions agro écologiques dans les cahiers des charges.

2. Bilan de l'activité de la commission nationale Gestion des territoires et des questions foncières

Entre 2015 et 2021, la commission s'est réunie à 6 reprises, les groupes de travail Plantes pérennes et Elevage se réunissant quant à eux respectivement 10 et 5 fois.

Suite à ces travaux différents rapports ont été présentés aux comités nationaux.

a) Propositions de mesures-type aux comités nationaux :

En 2018 conformément à la mission donnée la commission a présenté aux comités nationaux concernés des propositions de mesures-types.

Les comités nationaux de la filière viticole ont validé 8 premières mesures-types en 2018.

En 2020 il a été proposé plusieurs autres mesures-types au CNAOV, ces dernières propositions restant dans l'attente de l'établissement de dispositions communes de contrôle avec les instances du CAC.

Suite aux travaux du groupe Elevage la commission a présenté aux comités nationaux concernés une liste de 49 mesures-type portant sur 9 thématiques principales (Biodiversité génétique - Alimentation – Caractéristiques des parcours – Bâtiments d'exploitation – Intrants de culture – Utilisation de médicaments - Microbiodiversité des laits – Bien-être animal et transport des animaux – Conditions d'abattage). A ce stade ces propositions n'ont pas été reprises en tant que telles par les comités nationaux qui n'ont pas sollicité davantage le groupe. Cela a amené le groupe Elevage à orienter ses travaux sur d'autres thématiques.

b) Travaux relatifs à la certification environnementale et à la loi EGALIM

La commission nationale s'est réunie en assemblée plénière en juin 2018, avant la publication de la loi EGALIM, pour aborder la thématique de l'intégration de dispositions relatives à la certification environnementale dans les cahiers des charges des SIQO, devant par ailleurs traiter la demande du Conseil des Vins de Saint-Emilion visant à rendre obligatoire le bénéfice de la certification environnementale ou de l'Agriculture biologique pour ses opérateurs. La commission

a également travaillé sur la compatibilité d'une production d'élevage sous SIQO avec la certification environnementale, le groupe Elevage se réunissant 3 fois en 2019 sur ce sujet.

Toutefois les interrogations liées aux suites données en application de l'article 48 ont amené à suspendre les travaux, dans l'attente de la publication du décret d'application de l'article 48 de la loi EGALIM qui devait être pris avant le 31 décembre 2020.

c) Travaux du groupe Plantes pérennes sur le changement climatique en viticulture

Les membres du groupe Plantes pérennes ont également participé aux travaux du groupe nommé par FranceAgriMer et l'INAO sur la thématique du changement climatique en viticulture, qui s'est réuni à 8 reprises entre 2017 et 2019 et dont le secrétariat était assuré notamment par l'animateur de la commission. Les travaux de ce groupe ont contribué à l'élaboration de la stratégie nationale de la viticulture face au changement climatique.

d) Travaux relatifs au bien-être animal

Le groupe Elevage a abordé lors de ses réunions de 2019 différents dossiers relatifs au bien-être animal, et a engagé des échanges avec des structures comme WWF ou CIWF. Le groupe a également étudié le projet de la société Casino de mise en place d'un étiquetage relatif au bien-être animal pour des produits sous SIQO.

La crise sanitaire de 2020 et différentes modifications organisationnelles dans ces structures n'ont pas permis de pérenniser ces échanges entre la Commission nationale et son groupe Elevage et ces structures.

e) Travaux avec la CST sur les conditions de production des AOP non viticoles

La commission a travaillé en 2019 et 2020 avec la commission technique et scientifique sur l'élaboration d'une liste minimale de conditions de production devant être abordées par les ODG lors de leurs réflexions d'évolutions de leurs cahiers des charges, avec une présentation du dossier lors de la séance du 1^{er} juillet 2020.

Ces orientations ont été validées mais la commission n'a pas eu de nouvelle sollicitation de la part du CNAOP, ou de demande de précisions sur les modalités de mise en œuvre de ses propositions.

f) Etude des demandes de dispositions agro environnementales par les ODG

En application de l'instruction de service IS 2017 – 07 la commission a été saisie d'un certain nombre de demandes d'ODG visant à introduire des dispositions agro écologiques dans leurs cahiers des charges.

Ces propositions concernent très majoritairement la filière des AOC viticoles, et le groupe Plantes pérennes s'est régulièrement réuni pour instruire ces demandes, avant présentation au CNAOV.

L'étude de ces dossiers a donné l'occasion de compléter la liste des mesures-types proposées, qui restent dans l'attente de la finalisation des dispositions communes de contrôle par les structures concernées.

Propositions d'évolution

Les thématiques confiées à la commission sont toujours d'actualité et leur approche suffisamment complexe et évolutive pour pouvoir considérer que le sujet n'est pas épuisé. Leur importance croissante pour la société conforte l'intérêt pour l'Institut de pouvoir apporter des réponses transverses cohérentes à l'échelle des SIQO.

- a) Afin de s'assurer que toutes les filières sous SIQO sont concernées par ses travaux et pour simplifier le fonctionnement de la commission, il pourrait être proposé de limiter les groupes de travail à deux, un concernant les productions végétales et l'autre les productions animales.
- b) Mener une réflexion sur l'équilibre des travaux liés aux missions confiées par les instances de l'INAO, et les travaux menés dans le cadre d'auto-saisine de la commission
- c) Rééquilibrer les priorités données aux travaux par secteur et envisager la nomination d'un co-animateur scientifique, disponible, issu soit d'une filière animale, soit d'une structure nationale comme ADEME ou INRAE Environnement.
- d) Etablir un calendrier de travail pour aborder certaines questions transversales : restriction/interdiction de l'épandage de matières fertilisantes comme les boues industrielles et les STEP), modalités de l'agroforesterie, restriction des matières utilisées (produits phytosanitaires, médicaments, hormones, ...), irrigation et gestion de l'eau (pour les productions non viticoles ou pour l'ensemble des SIQO?)
- e) En lien avec les orientations du conseil permanent de décembre 2020 sur les questions environnementales, poursuivre l'analyse des demandes des ODG sur cette question pour l'ensemble des SIQO et proposer des dispositions types à la fois cohérentes entre elles et adaptées à chaque SIQO ou filière.
- f) Reprendre les travaux en filière animale et l'établissement de mesures-type
- g) Poursuivre les travaux engagés sur la thématique du changement climatique dans la filière viticole en les étendant aux autres filières, comme ceux engagés par la filière des AOP laitières en relation avec IDELE, et rechercher des partenariats avec l'INRAE et l'ADEME
- h) Travailler sur la cohérence entre les SIQO et certains labels comme Bas Carbone
- i) Préciser avec la commission Territoires les réponses possibles concernant les aspects paysagers et la territorialité
- j) Coordonner ses travaux avec les réflexions de l'Union européenne, la FAO ou l'OIV.

Enfin il est proposé d'aborder les modalités à mettre en place pour l'étude de thématiques concernant plusieurs commissions nationales transversales, ainsi que le développement d'échanges avec les productions sous AB qui sont aussi concernées par les questions comme la biodiversité ou la gestion de l'eau.